

compris les spécialistes bien informés, de tirer des conclusions uniquement à partir des reportages des médias, si la position du Canada dans ces dossiers n'est pas clairement exprimée. Notre politique à l'égard de la Chine en est un bon exemple. Je suis donc heureux de pouvoir aborder ici certains principes de base de la politique étrangère du Canada sous le nouveau gouvernement et de situer nos relations avec la Chine dans ce contexte.

En accord avec le Livre rouge, mais sans préjuger de l'issue de l'examen de la politique étrangère, je voudrais faire ressortir quatre grands principes pouvant constituer le fondement de notre politique dans ce domaine.

Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement cherche à démocratiser le processus de décision en matière de politique étrangère. Un Forum national de deux jours sur les relations internationales du Canada s'est tenu à Ottawa en mars. Le Parlement a déjà débattu d'importantes questions de politique étrangère et de défense à cinq reprises au cours des six derniers mois. Un comité parlementaire entreprend actuellement l'examen de la politique étrangère du Canada, et je participe personnellement à une série de consultations parallèles en compagnie d'un nombre considérable de Canadiens ayant une expérience et des connaissances précieuses en politique étrangère, comme vous qui êtes réunis ici.

Le deuxième principe est notre engagement à promouvoir l'ensemble des intérêts et des valeurs du Canada dans la conduite de nos affaires internationales, qu'il s'agisse de droits de la personne, d'environnement, d'économie ou de commerce.

Le troisième principe est celui de notre volonté d'affirmer notre indépendance à l'égard des États-Unis. Ce pays demeure notre plus important partenaire et allié. Nous n'hésiterons pas toutefois à adopter une approche différente lorsqu'il y va de notre intérêt, comme nous le faisons dans le cas de Cuba et d'Haïti. Cela ne nous empêche pas de collaborer étroitement avec les États-Unis dans des dossiers d'intérêt commun tel celui de la Bosnie, où nous appuyons sans hésitation le rôle primordial qu'ils y jouent.

Le quatrième principe porte sur la volonté du gouvernement de réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard du multilatéralisme et de le moderniser en vue du XXI^e siècle qui s'approche. C'est pourquoi nous participons activement au processus de réforme de l'ONU et cherchons à accroître l'efficacité de l'OEA [Organisation des États américains], du Commonwealth, de la Francophonie et du G-7 [Groupe des sept pays les plus industrialisés]. Le Canada a en outre réclamé la création d'un conseil de l'Arctique chargé de promouvoir la coopération dans les affaires circumpolaires.